



**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2006 RELATIF AUX BREVETS, AUX MARQUES ET
AUX DESSINS ET MODÈLES (ÉLECTION DE DOMICILE ET DÉLAIS, ETC.)

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2006 relatif aux brevets, aux marques et aux dessins et modèles (élection de domicile et délais, etc.)
Objet	Marques; dessins et modèles industriels; brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2020/IP/GBR/20_5587_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input checked="" type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Règlement de 2001 sur les dessins et modèles enregistrés (modification) IP/N/1/GBR/22, IP/N/1/GBR/D/11 Règlement de 2001 sur les marques (modification) IP/N/1/GBR/19, IP/N/1/GBR/T/13 Règlement de 2000 sur les marques IP/N/1/GBR/8, IP/N/1/GBR/T/7 Règlement de 1999 sur les dessins et modèles enregistrés (modification) IP/N/1/GBR/3, IP/N/1/GBR/D/4 Règlement de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés IP/N/1/GBR/D/2 Règlement de 1955 sur les brevets IP/N/1/GBR/P/2 Règlement de 1989 sur le droit de modèle (procédures engagées devant le Contrôleur), SI 1989, n° 1130

	Règlement de 1990 modifiant le Règlement sur le droit de modèle (procédures engagées devant le Contrôleur) SI 1990, n° 1453 Règlement de 1992 modifiant le Règlement sur le droit de modèle (procédures engagées devant le Contrôleur), SI 1992, n° 615 IP/N/1/GBR/1
Brève description du texte juridique notifié	
<p>Le Règlement porte modification du Règlement de 1989 sur le droit de modèle (procédures engagées devant le Contrôleur) tel que modifié, du Règlement de 1995 sur les brevets tel que modifié, du Règlement de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés tel que modifié et du Règlement de 2000 sur les marques tel que modifié. À chaque fois, les modifications apportées permettent aux demandeurs de droits enregistrés d'indiquer un domicile au Royaume-Uni, dans un autre État de l'EEE ou dans les Îles anglo-normandes. Au cours de toute procédure devant le contrôleur ou le responsable de registre, il est demandé d'élire un domicile au Royaume-Uni, à moins que le contrôleur ou le responsable de registre ne l'ordonne. Le Règlement libéralise les dispositions relatives aux retards causés par les "jours interrompus", modifie les dispositions du Règlement de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés relatives à l'enregistrement des manifestations d'intérêt et insère une disposition dans le Règlement de 2000 sur les marques, qui facilite les communications électroniques du bureau d'enregistrement.</p>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	6 avril 2006; http://www.legislation.gov.uk/uksi/2006/760/contents/made
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	20 août 2020
Autres renseignements	http://www.legislation.gov.uk/uksi/2006/760/contents/made Modifie/remplace: Règlement de 1989 sur le droit de modèle (procédures engagées devant le Contrôleur) (SI 1989/1130, tel que modifié); Règlement de 1995 sur les brevets (SI 1995/2093); Règlement de 1995 sur les dessins et modèles enregistrés (SI 1995/2192, tel que modifié); Règlement de 2000 sur les marques (SI 2000/136, tel que modifié)

Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000
--	---

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.